



**Ville de BRESLES**  
**CONSEIL MUNICIPAL**  
**COMPTE RENDU**  
**MERCREDI 20 MARS 2019**

Monsieur le Maire, après avoir procédé à l'appel et constaté que le quorum est atteint, ouvre la séance.

Madame Isabelle DUCHE-THOURILLON est désignée en qualité de secrétaire de séance de l'assemblée.

Le Compte-rendu du conseil municipal en date du 23 janvier 2019 est approuvé à l'unanimité.

## **DECISION**

Monsieur le Maire rend compte aux membres du Conseil Municipal des décisions prises en vertu de l'article L2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT) :

- Décision 1/2019 : Avenant 2019 – Convention de fourrière animale avec la SPA
- Décision 2/2019 : Avenant 2019 – Contrat de maintenance vidéo-protection

- Décision 3/2019 : Avenant n°3 – Aménagement et embellissement des places du centre-bourg société EIFFFAGE
- Décision 4/2019 : Cour du château Marché de prestation similaire société EIFFFAGE

## ❖ FINANCES : ORIENTATIONS BUDGETAIRES 2019

Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée délibérante que :

Le Débat d'Orientation Budgétaire (DOB) est une formalité substantielle dans la procédure d'adoption des budgets.

Il doit se tenir dans un délai de deux mois précédant l'examen du budget dans les communes de plus de 3 500 habitants.

Le DOB doit faire l'objet d'un rapport soumis à l'organe délibérant de la collectivité. Pour les communes d'au moins 3 500 habitants, ce rapport doit comporter :

- Les orientations budgétaires envisagées portant sur les évolutions prévisionnelles des dépenses et des recettes en fonctionnement et en investissement.
- La présentation des engagements pluriannuels.
- Les informations relatives à la structure et à la gestion de l'encours de dette.

Et, la loi de programmation des finances publiques (LPFF) pour les années 2018 à 2022 du 22 janvier 2018 contient de nouvelles règles concernant le DOB, qui devront être contenues dans le rapport telles que :

- L'évolution des dépenses réelles de fonctionnement, exprimées en valeur, en comptabilité générale de la section de fonctionnement.
- L'évolution du besoin de financement annuel calculé comme les emprunts minorés des remboursements de dette.

Il est pris acte du DOB par une délibération des Membres du Conseil Municipal qui doit faire l'objet d'un vote.

Par son vote, l'assemblée délibérante prend acte de la tenue du débat et de l'existence du rapport.

Monsieur le Maire présente, sous la forme d'un power-point,

- Le contexte national et local en matière de finances publiques
- Les orientations en matière de dépenses et de recettes en section de fonctionnement
- Les orientations budgétaires en direction des associations
- Les orientations en matière de fiscalité
- Les orientations en matière d'auto-financement
- Les orientations en matière d'investissement
- Les orientations en matière de demandes de subvention auprès des partenaires institutionnels
- La situation de la collectivité en matière d'emprunt

Après cette présentation, un débat s'engage au sein des membres de l'assemblée délibérante.

Monsieur Sébastien PULLEUX demande si la politique de recherche active de subventions pourra perdurer à moyen et long terme au regard du contexte contraint des collectivités territoriales.

Monsieur le Maire répond qu'il est nécessaire de solliciter des subventions pour réaliser nos projets.

Madame Anne FUMERY rappelle que budget des aides du Conseil Départemental de l'Oise en direction des communes est de 50 millions d'euros par an. Néanmoins, elle signale que certains départements ne sont plus en capacité d'apporter ces aides.

Madame Anne FUMERY rappelle que les communes ont besoin d'obtenir des subventions pour réaliser leurs projets et qu'il arrive, pour certaines, qu'elles soient dans l'obligation d'attendre plusieurs années pour y parvenir.

Madame Anne FUMERY rappelle la politique volontarisme du Conseil Départemental de l'Oise en direction des communes pour soutenir l'emploi local.

Monsieur le Maire ajoute que « gouverner c'est anticiper ». La Ville doit avoir une vision pluriannuelle de son avenir à travers un programme pluriannuel d'investissement.

Tel est le cas du projet des écoles, de la médiathèque et de l'ALSH Adolescent qui se réalisera sur 3 exercices budgétaires.

En outre, Monsieur le Maire explique, à titre d'exemple, que la Ville profite des travaux réalisés dans la Cour du Château pour réduire les infiltrations constatées d'un des murs de l'Eglise avant d'envisager la possibilité d'une réfection de l'Eglise.

Par conséquent, la Ville anticipe dès que cela est possible.

Par ailleurs, Madame Anne FUMERY rappelle que la Région des Hauts de France souhaite redynamiser les centre-bourgs et que la Ville de Bresles entre dans les critères avec le soutien de la CAB. Par conséquent, il y a intérêt à profiter des volontés affichées par les financeurs institutionnels.

Monsieur Sébastien PULLEUX demande si cela sera toujours le cas.

Madame Anne FUMERY répond que le Conseil Département de l'Oise a versé à la Ville de Bresles, au cours de la période 2015 /2018, 760 000 euros de subventions et que ces sommes ne sont pas négligeables.

Monsieur le Maire répond qu'il soutient l'action du Département et de sa Présidente en direction des communes.

Monsieur le Maire rappelle que la politique conduite par la Municipalité est de redynamiser le centre-bourg et qu'après avoir échangé, avec le Président de la région des Hauts-de-France, Monsieur Xavier BERTRAND, il a obtenu son soutien pour le projet d'aménagement et d'embellissement des Places de la Ville, au regard de l'intérêt de celui-ci, en matière de redynamisation de la Ville.

Monsieur le Maire rappelle également la conférence « Santé et Territoires » avec l'Union des Maires de l'Oise, à Bresles et constate que chaque commune ne pourra avoir sur son territoire un centre de santé. Bresles comme Auneuil et Crèvecœur-le-Grand sont les pôles d'équilibre de la CAB à soutenir.

Il souhaite que la Ville de Bresles puisse être la plus attractive possible afin de valoriser également le patrimoine des habitants et créer un dynamisme nouveau.

Monsieur le Maire rappelle qu'il a la foi en ce qu'il entreprend et qu'il a confiance dans les projets qui sont menés actuellement pour développer Bresles.

Monsieur Sébastien PULLEUX constate que les subventions versées permettent aux entreprises de BTP notamment de pouvoir travailler et ainsi favoriser l'emploi direct et indirect.

Madame Anne FUMERY ajoute que l'attribution des subventions aux communes est un juste retour des impôts versés par les contribuables breslois.

Monsieur Sébastien PULLEUX approuve cette réalité. Il s'interroge sur la répartition des crédits entre collectivité.

Madame Anne FUMERY rappelle que l'attribution des subventions se fait à partir de critères objectifs et que la Ville de Bresles n'aura pas en permanence des projets de l'envergure des Places ou des Ecoles.

Monsieur le Maire explique que pour la Région, il y a nécessité d'obtenir l'accord de la CAB.

Pour les projets de l'Eglise ou d'autres, à chaque étape suffit sa peine. Monsieur le Maire rappelle que Bresles a déjà connu la conduite de projets importants et rappelle les projets de réhabilitation de la Mairie. A l'époque, les mêmes craintes étaient exprimées.

Monsieur le Maire rappelle que la ville a des marges de manœuvre et qu'il ne s'agit, en aucun cas, de faire tout et n'importe quoi.

Toutefois, il y a lieu pour la Ville de prendre ses responsabilités et eu égard la vétusté du réseau de chaudières des écoles élémentaires de pouvoir investir pour le confort des élèves de Bresles et d'adapter les locaux aux besoins du XXIème siècle.

Madame Anne FUMERY estime, au regard de la présentation du power-point, que la situation est presque « trop parfaite » pour un programme d'investissement aussi exceptionnel, dans un cadre de plus en plus contraint.

Toutefois, Madame Anne FUMERY souhaite souscrire à ce programme d'investissement volontaire et d'opportunité concernant 4 enjeux, que Monsieur le Maire a défini et sur lesquels, il entretient informé les membres du Conseil Municipal, depuis plusieurs mois :

- Il s'agit des travaux d'aménagement et d'embellissement des places du centre-bourg avec la prise en compte de la dimension « mobilier urbain et aire de jeux pour les enfants ».
- Le projet de Pole Santé et de logements ainsi que la réhabilitation du rez-de-chaussée de l'ex-trésorerie
- Le projet de la Médiathèque et des écoles élémentaires
- Le Plan Local d'urbanisme et la création de lotissements où la qualité et le cadre de vie seront privilégiés dans le respect de notre identité architecturale et environnemental.
- 

A cet effet, la présentation des budgets, le 10 avril prochain, permettra de confirmer ces points.

Par ailleurs, Madame Anne FUMERY souhaite, au nom de Monsieur Patrick CHOQUET, porter à la connaissance des membres du Conseil Municipal le message suivant :

« Suite au conseil municipal en date du 23 janvier dernier, je souhaitais que nous pensions autrement face aux évolutions de l'intercommunalité, (qui grignote petit à petit certaines délégations qui étaient les nôtres auparavant).

Devrons-nous entreprendre et réaliser à l'avenir, uniquement avec son assentiment et ses hypothétiques subventions ?

Le DOB, c'est le moment pour nous tous élus de nous exprimer, ne l'oublions pas !

Monsieur le Maire, Cher Dominique,

Je connais l'importance que tu attaches aux finances, mais permets-moi de relever certains points :

Sous cette mandature, des investissements (que tout le monde a souhaité pour le mieux vivre) représenteraient au budget 6 millions d'euros, contre habituellement 2 millions.....

Donc multiplié par 3.....

Face à cette situation, pourrons-nous garantir nos engagements, sans augmenter les impôts comme prévu, et en écartant tout risque de voir l'institution diriger à notre place ?

Vivre heureux dans notre ville, a un coût, ne le négligeons pas, et soyons toujours vigilants en continuant à donner de notre temps à Bresles.

Merci de votre écoute. Je souhaite, par ailleurs, que mon texte apparaisse au compte-rendu.

Patrick CHOQUET »

Monsieur le Maire rappelle que la Ville a souscrit deux emprunts qui se termineront en 2025 et 2028 et qu'il a sollicité les banques qui sont en capacité de nous prêter jusqu'à 5 millions d'euros.

Par conséquent, la Ville possède des marges de manœuvre pour investir.

Par ailleurs, Monsieur le Maire est vigilant à maintenir un auto-financement à hauteur de 400 000 euros par an.

Monsieur Christophe CRUCET explique que l'investissement des réseaux de chaleur sera une source d'économie en matière de fonctionnement par exemple.

Monsieur le Maire répond qu'il s'agit d'un travail dans la durée et pour l'intérêt de la collectivité, seul point qui motive son action.

Le Conseil Municipal,  
Après en avoir délibéré,  
EMET, à l'unanimité, un avis favorable, aux orientations budgétaires proposées.

## ❖ REGION DES HAUTS DE FRANCE – REDYNAMISATION DES CENTRE VILLE ET CENTRE BOURGS : APPELS A PROJETS

Monsieur le Maire informe les membres de l'assemblée délibérante de l'appel à projets émis par la Région des Hauts-de-France visant à redynamiser les centre-ville et centre-bourgs.

Monsieur le Maire propose aux membres du Conseil Municipal de l'autoriser à présenter un dossier de candidature pour la Ville de Bresles.

Le projet de candidature de la Ville aurait pour objet de solliciter l'aide de la région des Hauts-de-France pour :

- La réhabilitation de l'ancienne trésorerie et de l'ex-gendarmerie
- La mise en valeur du pigeonnier
- La reconversion des locaux de l'actuelle Médiathèque
- La réfection de l'Eglise

Monsieur le Maire rappelle l'importance de se positionner pour l'avenir de Bresles et de pouvoir saisir les opportunités de cet appel à projets.

Le Conseil Municipal,  
Après en avoir délibéré,  
AUTORISE, à l'unanimité, Monsieur le Maire à déposer un dossier auprès de la Région des Hauts-de-France, au nom de la Ville de Bresles.

## ❖ RESSOURCES HUMAINES

### ✚ REDUCTION DU TEMPS DE TRAVAIL (RTT) : MISE EN PLACE DE JOURS DE RTT

Monsieur le Maire rappelle aux membres du Conseil Municipal, le travail réalisé pour permettre à la collectivité de se mettre en conformité avec la législation sur le temps de travail.

Après l'instauration du Compte Epargne Temps, Monsieur le Maire propose d'instaurer la possibilité de mettre en place des jours de RTT pour les cadres de la collectivité de catégorie A ainsi que d'ouvrir cette possibilité au gardien de la salle polyvalente Robert GOURDAIN.

Monsieur le Maire précise que pour les autres agents de la commune aucune demande en ce sens n'est aujourd'hui formalisée. Néanmoins, Monsieur le Maire précise qu'il est à l'écoute de toute demande.

Pour ce faire, Monsieur le Maire rappelle que la réduction du temps de travail (RTT) est un dispositif qui prévoit d'attribuer des journées ou des demi-journées de repos à un salarié dont la durée de travail est supérieure à 35 heures par semaine, dans la limite de 39 heures hebdomadaires.

Si l'agent travaille 35 heures par semaine, il ne peut bénéficier de jours de RTT.

Si le temps de travail effectif est de 39 heures hebdomadaires, il peut bénéficier de 4 heures de RTT par semaine, soit une demi-journée de RTT.

Le calcul de jours de RTT peut être effectué selon deux méthodes distinctes.

La première tient compte des heures de travail accomplies au-delà des 35 heures hebdomadaires légales.

Ce type de calcul dit "réel" permet aux salariés d'accumuler des droits à des jours de RTT au fil des semaines.

Une méthode forfaitaire est également possible. Cela concerne davantage les cadres. En effet, les cadres travaillent pour la plupart au forfait jour.

La durée maximale est 228 jours travaillés sur une année. Certains cadres travaillent toutefois plus que 228 jours. Si c'est le cas, ils ont droit à des jours de RTT. En moyenne, il s'agit de 11 jours par an.



Sur ces bases, les membres du Comité Technique ont émis un avis favorable, pour la méthode forfaitaire.

C'est pourquoi, Monsieur le Maire propose de valider l'instauration de jours de RTT, pour les cadres A, de la collectivité, selon la méthode forfaitaire.

Madame Anne FUMERY explique que cela concernera la nouvelle Responsable de la Médiathèque.

Madame Isabelle DUCHE-THOURILLON demande si la méthode forfaitaire concerne également le gardien de la salle polyvalente. Il est répondu pour la négative.

Le Conseil Municipal,  
Après en avoir délibéré  
ADOpte, à l'unanimité, cette proposition.

## TELETRAVAIL : MISE EN ŒUVRE DU DISPOSITIF

Monsieur le Maire rappelle aux membres du Conseil Municipal que le télétravail désigne toute forme d'organisation du travail dans laquelle les fonctions qui auraient pu être exercées par un agent dans les locaux de son employeur sont réalisées hors de ces locaux de façon régulière et volontaire en utilisant les technologies de l'information et de la communication.

Dans la fonction publique territoriale, le télétravail est régi par le décret n° 2016-151 du 11 février 2016 relatif aux conditions et modalités de mise en œuvre du télétravail dans la fonction publique et la magistrature.

Il peut être effectué par les fonctionnaires et les agents publics contractuels.

Pour la fonction publique territoriale, une délibération de l'organe délibérant, prise après avis du comité technique compétent, fixe :

- les activités éligibles au télétravail ;
- la liste et la localisation des locaux professionnels éventuellement mis à disposition par l'administration pour l'exercice des fonctions en télétravail, le nombre de postes de travail qui y sont disponibles et leurs équipements ;
- les règles à respecter en matière de sécurité des systèmes d'information et de protection des données ;
- les règles à respecter en matière de temps de travail, de sécurité et de protection de la santé ;
- les modalités d'accès des institutions compétentes sur le lieu d'exercice du télétravail afin de s'assurer de la bonne application des règles applicables en matière d'hygiène et de sécurité ;

- les modalités de contrôle et de comptabilisation du temps de travail ;
- les modalités de prise en charge, par l'employeur, des coûts découlant directement de l'exercice du télétravail, notamment ceux des matériels, logiciels, abonnements, communications et outils ainsi que de la maintenance de ceux-ci ;
- les modalités de formation aux équipements et outils nécessaires à l'exercice du télétravail ;
- la durée de l'autorisation si elle est inférieure à 1 an ;

Les modalités de mise en œuvre du télétravail fixées par délibération sont précisées en tant que de besoin, dans chaque service ou établissement, après consultation du comité technique compétent.

A cet effet, Monsieur le Maire soumet aux membres du Conseil Municipal, après avis favorable des membres du Comité Technique, de permettre au Directeur Général des Services ou aux cadres de catégorie A, la possibilité de pouvoir bénéficier de cette faculté, lorsque cette possibilité le permet pour préparer un discours, un rapport ou tout autre document qui ne rend pas une présence obligatoire au sein des locaux de la Ville.

Monsieur le Maire précise que cette proposition n'a aucune incidence financière sur le budget de la Ville et que sa mise en œuvre ne s'exercera qu'à titre exceptionnel et dérogatoire.

Monsieur le Maire précise également qu'il s'agit de légaliser une pratique possible.

C'est pourquoi, Monsieur le Maire propose d'acter cette proposition.

Le Conseil Municipal,  
Après en avoir délibéré  
ADOpte, à l'unanimité, cette proposition.

## RIFSEEP – MISE EN ŒUVRE POUR LE CADRE D'EMPLOI DES BIBLIOTHECAIRES

Monsieur le Maire rappelle aux membres du Conseil Municipal que la Ville de Bresles, par délibération en date du 24 janvier 2018, a instauré un régime indemnitaire tenant compte des fonctions, des sujétions, de l'expertise et de l'engagement professionnel (RIFSEEP).

Toutefois, à cette date, les décrets d'application des Assistants territoriaux de conservation du patrimoine et des bibliothèques n'ayant pas été publiés, la Ville ne pouvait délibérer en ce sens.

Les décrets étant désormais parus, Monsieur le Maire propose de compléter cette délibération pour l'emploi de bibliothécaires territoriaux.

A titre d'information, Monsieur le Maire rappelle aux membres du Conseil Municipal que les agents de la filière police municipale (catégories A, B et C) ne sont pas concernés par le RIFSEEP, ils conserveront donc leur régime indemnitaire antérieur.

Le Conseil Municipal,  
Après en avoir délibéré  
ADOPTE, à l'unanimité, cette proposition.

## ❖ SUBVENTIONS

### CONCERT HARMONIE DE BEAUVAIS (OHB) : 31 MARS 2019

Monsieur le Maire rappelle aux membres du Conseil Municipal que la Ville de Bresles, à chaque début de printemps, a pris pour habitude, d'organiser un concert avec l'Orchestre d'Harmonie de Beauvais.

Ce concert rencontre aujourd'hui un certain succès populaire qui va-delà du territoire de Bresles.

Aussi, Monsieur le Maire propose aux membres du Conseil Municipal de l'autoriser à conventionner, pour l'année 2019, avec l'Orchestre d'Harmonie de Beauvais.

Pour l'année 2019, le concert est prévu pour le dimanche 31 mars, à la salle Robert Gourdain et le budget prévisionnel est estimé à 2 610 euros hors coûts des personnels municipaux et de la communication.

Madame Régine GILLAIN fait savoir qu'elle a enregistré 502 réservations à ce jour.

Elle rappelle les intervenants, le nombre de musiciens et le programme de ce concert.

Elle explique que des bénévoles assureront la sécurité et la signalisation auprès des spectateurs.

Le budget est aujourd'hui de 2 510 euros. Le concert est offert à tous et attire au-delà du département de l'Oise.

Madame Régine GILLAIN demande à ce que les membres du Conseil Municipal souhaitant participer à ce concert se signalent pour les réservations des sièges et ainsi ne pas avoir d'emplacements vides au premier rang.

Le Conseil Municipal,

Après en avoir délibéré

AUTORISE, à l'unanimité, Monsieur le Maire a signé cette convention.

### COOPERATIVE SCOLAIRE : SUBVENTION EXCEPTIONNELLE PROJET CLASSE DE MADAME HELENE MAUDRIN

Monsieur le Maire informe les membres du Conseil Municipal du courrier de demande de subvention exceptionnelle de Madame Hélène MAUDRIN, en date du 1<sup>er</sup> février 2019, pour financer le projet « Enfin la Paix ».

A cet effet, Monsieur le Maire propose de faire droit à cette demande d'un montant de 1 200 euros, eu égard à la qualité et au succès que ce projet a rencontré lors des commémorations de l'anniversaire du centenaire de l'armistice de la première guerre mondiale.

Par ailleurs, Monsieur le Maire rappelle aux membres du Conseil Municipal que la Ville de Bresles accueillera le 26 avril prochain la clôture du centenaire organisée par l'Inspection Académique et qu'il s'agit là, d'une reconnaissance toute particulière et officielle dont le mérite revient en grande partie aux élèves des classes ULIS de CM1 et CM2.

C'est pourquoi, Monsieur le Maire souhaite, par ce geste financier, montrer le plein et entier soutien de notre Ville à Madame Hélène MAUDRIN et à ses élèves.

Madame Hélène MAUDRIN présente, à cette occasion, à travers un film, le travail réalisé et remercie la Municipalité pour son soutien.

Madame Anne FUMERY souligne la qualité de ce projet et rappelle qu'il s'agissait d'un moment fort en émotion.

Le Conseil Municipal,

Après en avoir délibéré

AUTORISE, à l'unanimité, l'octroi de cette subvention telle que proposée par Monsieur le Maire.

### CLASSE DE DECOUVERTE : SUBVENTION EXCEPTIONNELLE PROJET CLASSE DE MADAME HELENE MAUDRIN / DEMANDE DE SUBVENTION

Monsieur le Maire informe également les membres de l'assemblée délibérante du courrier reçu de Madame MAUDRIN, en date du 13 mars 2019, sollicitant une demande de subvention pour une classe de découverte des élèves de la classe ULIS.

En l'espèce, il s'agit, dans le cadre des commémorations du centenaire de la première guerre mondiale, de co-financer un séjour à Péronne les lundi 24 et mardi 25 juin 2019.

Monsieur le Maire propose de faire droit à cette demande.

Madame Isabelle DUCHE-THOURILLON demande quel est le montant de la demande sollicitée.

Monsieur le Maire répond que le montant demandé est de 720 euros.

Le Conseil Municipal,

Après en avoir délibéré

AUTORISE, à l'unanimité, l'octroi de cette subvention telle que proposée par Monsieur le Maire.

### FETE DE LA MUSIQUE –CONCERTS SOUS LA HALLE DE PLEIN VENT (Jazz et Co et FLAG)

Monsieur le Maire propose, dans le cadre des festivités liées à la Fête de la Musique, le 21 juin 2019, de souscrire un contrat d'engagement avec l'Orchestre Jazz et Co pour assurer l'animation musicale.

L'objet de la prestation est d'offrir aux Bresloises et aux Breslois deux heures de musique par une douzaine de musiciens sous la halle de Plein Vent à partir de 19h00.

En contrepartie, la Ville versera une subvention d'un montant de 500 euros TTC à l'ordre de l'association Jazz et Co.

D'autre part, dans le même esprit, Monsieur le Maire propose de conventionner avec l'association FLAG, pour un montant de 650 euros TTC, le 23 juin 2019, pour poursuivre ces festivités.

C'est pourquoi, Monsieur le Maire propose aux membres de l'assemblée délibérante de valider ces propositions.

Le Conseil Municipal,

Après en avoir délibéré

AUTORISE, à la majorité des voix et une abstention, l'octroi de ces subventions telle que proposées par Monsieur le Maire.

## **DIVERS**

### COMMISSION DE TRAVAIL : ORGANISATION

Monsieur le Maire expose aux membres de l'assemblée délibérante que Madame Cécile BEAUVAIS a intégrée, après la démission de Monsieur Lionel CHISS, le Conseil Municipal.

A cet effet, Madame Cécile BEAUVAIS a émis le souhait de siéger au sein des commissions de travail suivantes :

- Commission Ecole/ Périscolaire/ALSH/Adolescents
- Commission Action Sociale, Affaires Sociales, Culturelle, Médiathèque

Monsieur le Maire propose aux membres du Conseil Municipal de faire droit à cette demande et de modifier le tableau des commissions de travail en conséquence.

Le Conseil Municipal,  
Après en avoir délibéré  
VALIDE, à l'unanimité, cette proposition.

### LOYER COMMUNAL : MODIFICATION

Monsieur le Maire propose aux membres du Conseil Municipal de revoir le loyer du logement dit de « La poste » d'un montant de 800 euros mensuel.

Monsieur le Maire propose d'en louer une partie pour en faire des bureaux. La location d'un bureau serait de 100 euros par mois.

C'est pourquoi, Monsieur le Maire propose aux membres du Conseil Municipal de faire droit à cette demande.

Monsieur le Maire précise que Monsieur Gaétan FABUREL souhaite créer son entreprise « LTAC INFORMATIQUE » d'aide à l'informatique, pour l'aider les six premiers mois étant donné que le logement de la Poste est actuellement vacant et qu'aucune société de ce type n'est installée sur la commune.

Le Conseil Municipal,  
Après en avoir délibéré  
VALIDE, à l'unanimité, cette proposition.

### POLE SANTE : DENOMINATION

Monsieur le Maire rappelle aux membres du conseil municipal tout l'intérêt qu'il porte au projet de Pôle Santé conduit en partenariat avec la SA HLM du Beauvaisis, pour Bresles et ses habitants.

A cette occasion, il explique que les travaux débiteront, au cours des mois de mai et juin 2019, pour s'achever théoriquement l'année suivante à la même période.

La SA HLM du Beauvaisis a sollicité la Ville pour proposer une dénomination à ce futur établissement ainsi qu'à la sente annexe.

Monsieur le Maire propose aux membres du Conseil Municipal de valider le nom d'Albertine PLISSONNEAU et présente, une nouvelle fois, le projet, sous forme de power-point, aux membres de l'assemblée délibérante.

Monsieur le Maire rappelle qu'Albertine PLISSONNEAU, est née à Nantes en 1920, le 8 août. Elle a exercé pendant 25 ans à Bresles, à la fraternité des oblates du sacré cœur en tant qu'infirmière à Domicile et à l'EPHAD. Elle a quitté Bresles, en 2011, pour Nantes où elle bénéficie d'une retraite méritée au sein d'un EHPAD de sa congrégation.

Monsieur le Maire précise qu'il a pris contact avec cette dernière, par l'intermédiaire de Madame Anne FUMERY et qu'elle a donné son accord pour proposer son nom au Conseil Municipal.

Le Conseil Municipal,  
Après en avoir délibéré  
VALIDE, à l'unanimité, cette proposition.

Monsieur le Maire espère sa présence lors de l'inauguration.

### Bilan Ciné -Rural 2018 par André DUTHOIT

Monsieur André DUTHOIT présente aux membres du Conseil Municipal, sous la forme d'un power point, le bilan d'activité pour l'année 2018, avec Ciné-rural.

Monsieur le Maire invite, à cette occasion, les uns et les autres, à s'inscrire au dispositif « Alerte Citoyen » afin de pouvoir recevoir, gratuitement, sur les portables, par des SMS, l'actualité de la Ville.

Monsieur le Maire procède à un tour de table.

Madame Cécile Beauvais souligne l'importance d'investir et de se projeter pour des projets utiles à la collectivité et espère voir l'aboutissement de ceux-ci.

Madame Anne FUMERY ajoute qu'elle attend des membres du Conseil Municipal une implication sur les projets de Médiathèque et ALSH Adolescent avec des initiatives et des suggestions pour fédérer le plus largement possible dans l'intérêt de Bresles et de ses habitants.

Madame Régine GILLAIN attire l'attention de Monsieur le Maire sur le stationnement Place de l'Eglise, notamment lors des travaux.

Monsieur le Maire répond que tout stationnement est interdit, à l'exception des services de pompe funèbre, lors des enterrements.

La voiture ou la calèche des mariés ne peut faire exception.

Monsieur Christophe CRUCET informe que la Municipalité va installer un dispositif en ce sens.

Madame Anne FUMERY propose de remettre aux mariés un flyer récapitulant les consignes de savoir-vivre lors des mariages.

Monsieur Sébastien PULLEUX s'interroge sur le dossier d'enfouissement de déchets inertes, au niveau de la ferme des Cent Mines, et sur les risques de pollution du site. Quelles sont les actions de prévention de la Commune ?

Par ailleurs, Monsieur Sébastien PULLEUX alerte sur les flux de camions lorsque le chantier sera ouvert.

Monsieur le Maire répond avoir reçu des services de la Préfecture ce dossier et qu'une consultation publique est en cours. Le Conseil Municipal aura à se prononcer lors du prochain Conseil Municipal, le 10 avril prochain.

Monsieur le Maire ajoute qu'il n'a pas d'avis définitif sur ce projet. Il étudie celui-ci.

Madame Josette FABUREL invite Monsieur le Maire à se rendre route de Froidmont.

Monsieur le Maire répète que le débat est prévu le 10 avril prochain pour ce point.

Madame Anne FUMERY tient à souligner l'initiative heureuse de Monsieur Guillaume GEOFFRE au sujet de la projection d'un film sur la sucrerie de Bresles. Le public était au rendez-vous et souligne que le quotidien des Bresloises et Breslois doit nous guider.

Monsieur le Maire conclut la séance par un rappel de l'agenda de la Ville.

L'ordre du jour, étant épuisé,  
Monsieur le Maire lève la séance à 21h40.



## ❖ LEXIQUE

BAFA : BREVET APTITUDE AUX FONCTIONS D'ANIMATEUR

DOB : DEBAT D'ORIENTATIONS BUDGETAIRES

LPFF : LOI PROGRAMMATION DES FINANCES PUBLIQUES

OHB : ORCHESTRE HARMONIE DU BEAUVAISIS

RTT : REDUCTION TEMPS DE TRAVAIL

RIFSEEP : REGIME INDEMNITAIRE TENANT COMPTE DES FONCTIONS, DES SUJETIONS, DE L'EXPERTISE ET DE L'ENGAGEMENT PROFESSIONNEL